



Patrimoine religieux en péril — sauvegarde et mise en valeur

Le 29 mars dernier, se tenait dans les locaux de France-Amériques une conférence sur le patrimoine religieux et les enjeux de sa conservation. Du Québec, Denis Robitaille, directeur général de la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, a relaté les étapes de réalisation d'un des projets les plus ambitieux des dernières années au Québec en cette matière : Le Monastère des Augustines. Le regroupement des archives et collections des douze monastères-hôpitaux des premières hospitalières arrivées en Nouvelle-France en 1639 a donné lieu à la transformation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec en lieu dédié à la mémoire des Augustines. Non seulement y retrace-t-on dans un musée et un centre d'archives l'œuvre des fondatrices de l'hospitalisation au Canada, mais le monastère s'inscrit dans la continuité de leur mission. On y accueille en effet les proches aidants pour y bénéficier d'un répit, les personnes qui accompagnent les malades traités à l'hôpital situé à deux pas peuvent y séjourner, les soignants professionnels en ont fait leur lieu de rencontre et de ressourcement et l'hôtellerie de 65 chambres offre un hébergement sous le thème de la santé globale et du mieux-être. C'est ainsi que la mémoire des Augustines reste vivante et que l'hommage qui leur est rendu se perpétue dans un des édifices les plus anciens du Canada.

M. Robitaille avait précédé son propos par un bref survol de la situation du patrimoine religieux au Québec où 20% des 2750 églises ont été reconverties totalement ou en partie à de nouveaux usages, en raison de la baisse de fréquentation des activités paroissiales.

M. Jean-Claude Menou, Inspecteur général du patrimoine, a dressé un parallèle avec la situation française en évoquant certaines reconversions auxquelles il a prêté son concours, notamment celle des bâtiments abbaciaux de Saint-Méen-le-Grand en Bretagne. Il a aussi rappelé les fondements généralement admis sur lesquels reposent la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, notamment la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise, adoptée dans cette ville en 1964, lors du II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.

La rencontre s'est conclue par un vibrant hommage de Mme Line Beauchamp, déléguée générale du Québec à Paris, rendu aux Augustines du Québec pour leur initiative et la réalisation de leur projet. Mme Beauchamp était Ministre de la Culture et des Communications du Québec au moment où le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec a été classé en vertu de la loi québécoise sur le patrimoine culturel.